

2023/44

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Convocation
22 juin 2023
Date d'affichage
22 juin 2023

Séance du 29 juin

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRECARTES – S. GREMY – W. COLAS - C. GUILLAUME – F. EUSTACHE (arrivé à 19h08) – H. CAPPELLAZZI – B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEAO – C. GREGOIRE

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY – P. LAMY-BOYET

Secrétaire : S. GREMY

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL DE CHAMPVEAU

Vu la vacance de logement communal sis 11 rue de Champveau,
Vu la demande de logement de Madame Marie CANCELA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de louer le ledit logement à usage d'habitation ainsi qu'une bande de terrain communal de 470m2 environ issue de la parcelle ZP 223 jouxtant ledit logement à usage privatif à Madame Marie CANCELA à compter du 1er juillet 2023 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

FIXE le montant du loyer à 516.24 € hors charges. Il sera indexé sur l'indice de référence des loyers fourni par l'INSEE à la date anniversaire de la signature du bail, soit le premier trimestre 2023. Une caution d'un mois de loyer est demandée. Le loyer sera payable d'avance le 5 de chaque mois.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces pour la réalisation de ce bail.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
S. GREMY

Le Maire
Catherine DECUYPER



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20230629-2023_44-DE